



## DEVRONS-NOUS DÉJÀ FERMER LE PARC À CHIENS ???

Nous recevons plusieurs plaintes de citoyens concernant les utilisateurs du parc à chiens, qui laissent japper leurs animaux sans intervenir et qui omettent de les tenir en laisse jusqu'à ce qu'ils soient à l'intérieur du parc.

Nous vous rappelons qu'une politique d'utilisation a été adoptée par le conseil municipal et que celle-ci indique des règles à suivre, notamment :

- Superviser le comportement de son chien pour éviter toute blessure, morsure, aboiments et hurlements ;
- Avoir le contrôle de l'animal tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des limites du parc canin et s'assurer de garder son chien en laisse jusqu'à ce qu'il se trouve à l'intérieur de l'aire d'exercice (un maximum de deux chiens, par utilisateur, est autorisé) ;
- Ramasser immédiatement les excréments de son chien et en disposer de manière hygiénique dans les poubelles prévues à cette fin. *Notez que cette règle s'applique aussi à l'extérieur du parc canin.*

Dans l'éventualité où nous n'observons pas d'amélioration dans le comportement des propriétaires de chiens qui utilisent le parc, la Ville de Château-Richer envisage sérieusement **de fermer ce dernier** afin que les résidents à proximité de celui-ci puissent retrouver une quiétude.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration !